



L'an deux mille seize, le quatorze décembre 2016, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

**Date de convocation** : 09.12.2016

**Présents** : AUBIGNAT Michel, TAMBOIS Jérôme, BARON Rosy, BICHARD Renée, FOGLIENI Baptiste, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

**Absents excusés** : CHEVARIN Jérôme, FREDY Dominique, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilys.

**Secrétaire de séance** : Renée BICHARD

#### **Approbation du Procès-Verbal du 05.12.2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du juillet 2016.

#### **2016-51 Programmation voirie 2017 – Dossier demande de FIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la communauté de Communes des Côtes de Combrailles concernant le Dépôt des dossiers de demande de subventions pour les projets de voirie éligibles au FIC 2017.

Par courrier en date du 8 janvier 2016, le conseil départemental annonçait l'adoption d'un nouveau dispositif du Fond d'Intervention Communal (FIC) qui s'appliquera pour les 3 prochaines années, 2016, 2017 et 2018

Le règlement FIC prévoit que les projets d'aménagement du Bourg et de voirie communale sont éligible.

La date de dépôt des dossiers éligibles au FIC 2017 a été fixée au 31 décembre 2016.

Compte-tenu de la programmation triennale de la commune de Saint-Remy-de-Blot, il ressort les projets de travaux suivants :

- Travaux chemins des Jammes : 49068 € TTC financer à hauteur de 30% par le FIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de travaux de voirie 2017 pour la commune de Saint-Remy-de-Blot, autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre du FIC 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.